



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMPTE RENDU DU CSE CENTRAL DU 15 ET 16 JANVIER 2020

En cette nouvelle année, les élus CFDT vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

Cette année s'annonce chargée pour vos élus CFDT :

- Fermeture de France 4 et de France Ô
- Création de la plateforme SALTO
- Transformation de France 3 Région en Chaînes de plein exercice
- Régies automatisées
- Négociation d'un accord de Gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des parcours professionnels
- Ouverture d'une négociation à Vendargues
- Défense de vos droits individuels et collectifs

Et tout ça dans un contexte de réduction des effectifs.

Situation générale de l'entreprise

Sur Salto. Portée par une filiale du groupe

Le paysage audiovisuel va connaître un vrai bouleversement en 2020.

La directrice a évoqué la mise en place de SALTO, dans un contexte concurrentiel compliqué : la plateforme Disney a été annoncée pour fin mars. Ça risque de faire très mal !

De fait, le lancement de Salto prévu en mars a été différé. Il sera toutefois effectif en 2020.

Sur les accords avec les producteurs

L'accord entre France Télévisions et les producteurs prévoyant 17,5% de production interne a pour échéance 2022. La loi sur l'audiovisuel modifiera peut-être ce niveau de production interne de manière plus favorable. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas encore aux 17,5% conventionnels. De fait, même si la loi devait au final nous être plus favorable, la direction ne le remettra pas en cause l'accord passé avant son terme en 2022.

Situation stratégique pour 2020

France médias « la holding ».

La réforme est sur les rails. La holding de l'audiovisuel public « France Média » devrait être mise en place début 2021. Le projet de Loi audiovisuel devrait passer devant les parlementaires à partir d'avril 2020.

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



Ce projet comportera un volet production. 2 personnes ont été missionnées par le gouvernement pour négocier avec les plateformes américaines. Le législateur souhaiterait qu'elles comportent 25% de création européennes...

La trajectoire budgétaire de France Télévisions est sécurisée jusqu'à fin 2022 : notamment grâce aux efforts des salariés et, à l'accord RCC signé aussi par la CFDT. De fait, la Loi de l'audiovisuel publique ne devrait pas remettre en cause de manière plus sévère nos moyens.

Certaines questions se posent et notamment celle de la place du groupe France Télévisions dans la holding. Les filiales seront-elles rattachées à France Télévisions en tant d'entreprises filles ou deviendront-elles sœurs et rattachées à la holding?

Notre filiale de production « France TV Studios » sera-t-elle toujours « fille » de France Télévisions, ou sera-t-elle rattachée directement à la holding ? Au-delà du rattachement, la question de la production interne représente un enjeu majeur pour les salariés. Nous voyons déjà les volontés qui consistent à transférer certaines activités vers France TV Studios en tant que filiale fille (comme la post production du feuilleton de Vendargues). Une liberté totale nous exclurait de fait de tous les processus de fabrication.

Par ailleurs, la suppression de France 4 et de France Ô pose la question du reclassement des salariés et du redéploiement des programmes.

- A France Ô, les 59 personnes concernées n'ont pas toutes trouvé d'issue favorable au reclassement. Il reste du travail... La CFDT reste au côté des salariés.
- Sur les programmes diffusés par France 4, la direction nous informe qu'elle va notamment mettre l'accent sur OKOO (pour les programmes jeunesse). En tout état de cause, ce n'est pas sur France 3 que les programmes « jeunesse » pourront être redéployés.

En effet, la grille matinale propice aux programmes jeunesse est déjà utilisée par les matinales de France Bleu. De plus, France 3 se dirige vers 13 chaînes régionales avec des décrochages nationaux.

A ce propos, la situation entre France 3 et Radio France n'est pas limpide et prend du temps. Les services juridiques y travailleraient.

La technologie et l'innovation

Nous le constatons chaque jour, les projets sont sur les rails. Pour les élus CFDT, ces projets ne peuvent s'envisager sans volet social. A commencer par la négociation d'un véritable accord de gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des parcours professionnels.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



Quelques évolutions en cours et/ou attendues

Sur La Fabrique à Vendargues

Actuellement 50% des fonds verts se font en temps réel. Le projet serait de passer à 100%.

Sur Bois d'Arcy

Le projet est en cours de livraison. Le site devrait accueillir la flotte de CAR à la fin du mois de janvier.

Sur le studio virtuel

Actuellement *Stade 2* est fabriqué sur décor virtuel. La Fabrique a plusieurs demandes pour des émissions supplémentaires. Tout est fabriqué en interne : décors et plateau.

Sur France Bleu / France 3

Beaucoup de sites ont été déployés avec l'outil « Multicam » qui permet de faire des émissions avec une seule personne. La commutation des caméras se fait à la voix.

Sur le projet d'automatisations des régies

La question porte en premier lieu sur le périmètre de l'expérimentation de Rouen. Pour la direction, il s'agit d'une expérimentation purement France 3.

Dans l'absolu une régie automatisée pourrait réduire une équipe régie à 2 techniciens et un journaliste (c'est le cas en Irlande), alors qu'elles fonctionnent à 6 ou 8 actuellement chez nous. La direction souhaite aller dans la direction de l'utilisation des automatismes afin de pouvoir redéployer des moyens vers la fabrication de programmes dans l'objectif de la régionalisation de France 3.

En fait, l'objectif de la technologie consisterait à adapter les ressources pour servir la stratégie de l'entreprise.

La question qui se pose est de savoir dans quels contextes l'automatisme pourrait être utilisé et de quelle manière. Fin de l'expérimentation : juin 2020.

Quoi qu'il en soit, la mise en place de ces outils aura des conséquences sociales et éditoriales dont il faudra parler.

La question des suppressions de postes de travail en régie doit évidemment être mise en lumière : pour la direction, la transformation des équipements et des métiers n'a pas d'effets sur les efforts de réduction des effectifs. Les salariés des régies ne sont pas ciblés. Pour les élus CFDT, la direction ne peut passer en force sur ces sujets. Il faudra négocier.

Sur la HD à France 3

Ça prend du temps. Pour la diffusion, le travail a été fait. Certaines des régies de fabrication récentes sont passées en HD. Celles qui sont trop anciennes pour passer en HD nécessiteront un renouvellement.

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



L'installation d'un automate HD a besoin de mélangeurs HD.

La question est aussi liée à la diffusion qui n'est pas en HD sur la TNT.

L'état a annoncé le passage en UHD de la TNT. Il y aura probablement des coûts supplémentaires de diffusion.

Sur l'Intelligence Artificielle (IA)

Pour la direction, l'intelligence artificielle n'a pas pour objet de remplacer les salariés mais de les « aider » : « l'homme augmenté ».

Par exemple, l'IA pourrait apporter :

- Une assistance au dérushage
- Une analyse Vidéo
- Une aide à la réalisation,
- Une analyse des produits diffusés pour les droits d'auteur ;
- Une aide RH au recrutement et mobilité
- Lutte contre les fakes news

La régionalisation

- o L'annonce de la transformation de nos antennes a été faite. 11 à 13 chaînes régionales verront le jour d'ici à 2022. Ces chaînes, à caractéristiques régionales, auront des décrochages qui se verront de plus en plus importants.
- o Les chaînes régionales de plein exercice (ou presque puisque nous aurons des décrochages nationaux) répondent à une très ancienne demande de la CFDT. De fait, nous ne renions pas nos convictions. Nous serons là pour construire le projet.
- o Pour autant, nous imaginons bien que la direction ambitionne clairement le décloisonnement de nos métiers pour y parvenir. Pour la CFDT, une telle ambition ne peut s'envisager qu'accompagnée d'une Gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des parcours professionnels. Les chaînes oui, mais avec tous les salariés !

Projets de budget 2020 : faire plus avec beaucoup moins !

Le budget présenté démontre une diminution de la ressource de 60 millions d'euros, sur décision de la tutelle.

Dans ce contexte, les recettes publicitaires viennent sauver le résultat, notamment grâce au numérique et aux JO.

De fait, des efforts sont prévus sur le coût de grille (donc la qualité de nos antennes).

Dans ce contexte, les élus ont rendu un avis défavorable.

A noter : Un expert (le cabinet SECAFI) a également été désigné par les élus sur la situation financière et économique de la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



Nouveau système d'information des rédactions – Phase 1 socle éditorial (impacts du nouvel outil) : une expertise s'impose.

La direction souhaite déployer un projet de RNCS dans le cadre de la transformation de l'entreprise et de l'information. Ce déploiement commun à l'ensemble des salariés des sites de France Télévisions devrait permettre de décloisonner les différentes sources afin de faire des journaux ensemble !

L'outil devrait permettre de gérer toutes les images dans toutes les directions. I Média, Dalet... Tous les salariés qui participent à la construction des programmes (journalistes et techniciens) seraient concernés : environ 5000 salariés.

3 besoins essentiels sont évoqués :

- Faciliter les échanges
- Décloisonnement en ouvrant les droits
- Décloisonnement entre les supports Télé, numérique et radio

La direction demande un avis sur le projet pour le mois d'avril. Pour les élus, il y a pour le moins des enjeux sérieux sur les droits et la portabilité des métadonnées.

De plus, les pratiques d'utilisation seront modifiées. Ils ont donc voté une expertise et demandent l'extension du délai.

Projet de transfert de l'exploitation de la post production du feuilleton à FTV Studios.

Pour nous, c'est tout simplement NON !

La direction des moyens interne de fabrication souhaite transférer l'activité de post-production du site du Franay à St Cloud, pour l'installer à Vendargues. Jusque-là tout va bien, elle rejoint les positions des élus qui ne comprenaient pas l'entêtement à éloigner la post-production de la production.

Pour autant, elle souhaite en profiter pour transférer l'activité à sa filiale France TV studios.

Elle justifie ce transfert d'activité selon 3 axes :

- les salariés monteurs permanents ne souhaiteraient pas travailler sur le feuilleton.
- il est envisagé de passer les fonds verts à 100% en direct. Ce qui nécessite une proximité.
 - un directeur de post-production a été mis en place au Franay. Ce poste se chevauche avec le directeur artistique il sera donc transformé en « recruteur planificateur ».

Drôles de justifications pour un transfert d'activité. D'autant plus qu'il est inexact de croire que les permanents ne souhaitent pas travailler pour le feuilleton.

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



Les élus CFDT ne sont pas d'accord avec ce transfert d'activité. Il entrainerait la perte de 18 ETP de France Télévisions vers France TV Studios, mais également la perte de toute l'activité de post-production du feuilleton. La direction ne le cache pas : il y a un effet d'aubaine : -18 ETP, mais également le transfert d'une activité vers une entreprise moins regardante, sur l'usage du CDD pour une activité normale et permanente.

Pour les élus CFDT, c'est purement et simplement inadmissible.

Suite aux différentes interventions, la direction va revoir sa copie. Le point fera l'objet d'une nouvelle présentation.

Projet de plateforme d'aide à la planification des non-permanents.

Il s'agit de la mise en place d'un outil qui permet au planificateur de connaître l'ensemble des intermittents disponibles.

Avec le nouvel outil, il s'agira pour les intermittents de renseigner la base de données pour signaler leur disponibilité.

L'objectif est l'allègement de la charge de travail pour les planificateurs qui auront en temps réel la liste des salariés disponibles.

Par ailleurs, les salariés pourront candidater aux contrats proposés.

Dans un premier temps ce sont les cadresurs qui seront concernés (ce qui représente plusieurs milliers de jours de contrat par an). L'outil pourrait à terme être déployé pour l'ensemble des MIF.

Nous avons besoin de connaître l'ensemble des éléments du dossier.

Les élus ont désigné un expert (Sécafi) pour accompagner le dossier et connaître l'ensemble des informations qui encadrent le dossier.

Point sur les MIF (Moyens Internes de Fabrication)

Les MIF se positionnent sur une politique de l'offre. Ils vont s'équiper d'une VIBOX pour répondre à la demande.

160 postes ne sont pas comblés. Ce qui se traduit par un recours important aux CDD.

Un plan d'action est mis en place.

3 axes d'action pour corriger les dysfonctionnements : sensibiliser les managers, optimisation de l'organisation, activité.

Sensibilisation des Managers

Il faudra que les managers se dégagent du temps pour répondre aux questions et connaître les salariés.

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



Sensibilisation aux RPS (pour les managers)

Engagement de la part de la RH de répondre aux sollicitations.

Une attention sera mise sur les entretiens professionnels en 2020

Organisation

La direction nous a fait l'état de ses ambitions en matière d'organisation. Il s'agirait pour résoudre les problèmes de :

- cartographier des procédures et mise à jour
- de collecter des cas et situations spécifiques
- de communiquer en permanence sur les mises à jour des organisations
- d'avoir des temps d'échange avec les représentants et d'effectuer un bilan sur l'année écoulée ;
- de publier les postes vacants
- d'utiliser l'adresse mail de doléances
- Les portefeuilles de planning ont été revus
- Les DUER ont été regroupés à La Fabrique

Activité

- Investissement en cours en post prod
 - Achat d'une Vibox
 - Achats de nouveaux outils
 - Investissements à Vendargues
 - Règles d'or et nécessité de les respecter
 - Un marché a été mis en place pour la maintenance de la flotte des véhicules
 - Cellule de préparation du matériel
- Les postes de chauffeur ont été publiés

Sur le transfert des salariés de Vanves au siège

L'arrivée des équipes au siège nécessite un temps d'adaptation. Si beaucoup de problèmes ont été résolus, ce temps n'est visiblement pas échu pour permettre aux rouages organisationnels d'être parfaitement huilés. La direction promet que des points réguliers seront faits sur les problèmes d'exploitation.

Toutefois, la commission de suivi vient de terminer sa mission. Désormais, les problèmes seront traités par les représentants de proximité.

Il reste des difficultés. Les élus CFDT ne manqueront pas de jouer leur rôle.

Sur le réseau Outre-mer

La direction nous a exposé une vision de ce qu'elle souhaite pour les stations ultramarines et Malakoff. Elle souhaite poser une organisation au service d'un global média « radio télé internet » à partir d'un référentiel commun. 3 pistes de travail sont évoquées afin d'inspirer, d'organiser, et de construire.

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- Le contributeur de média doit répondre aux préoccupations des « pays » ultramarins
- Les stations doivent valoriser les spécificités « ce que l'on est »
- Il faut tenir compte de la situation géographique

Nous ne pouvons qu'adhérer aux visions de l'Outre-mer exposées par la direction.

Toutefois, pour les élus CFDT, la direction doit faire face à des services qui vont mal.

Les stations d'Outre-mer travaillent sous pression, avec des moyens insuffisants au regard des missions qui leurs sont confiées. Trop peu d'ETP, des débits internet insuffisants, des salariés qui ont en charge du global media « télé, radio, internet » et tout cela avec des budgets insuffisants et une pression sur l'emploi.

Pour la direction, il est possible d'aller chercher des budgets complémentaires avec de la coopération. Par exemple en portant des actions sur la sécurité routière comme ça a été fait en Guadeloupe.

Il faut également optimiser les ressources humaines.

Sur la question de l'humain, la direction va déployer des mécanismes de veille plutôt que de crise.

Mayotte la première

Le déménagement a été effectué dans de beaux locaux, mais il reste des dysfonctionnements techniques.

En matière de sécurité : la zone est un peu compliquée. Les salariés ne se sentent pas en sécurité. Beaucoup de choses resteraient à revoir dans ce nouveau bâtiment.

La direction est préoccupée par cette situation qui a pris contact avec les autorités sur place.

Information sur le régime des frais de mission. Vers une clause du grand père.

Sur la suppression du forfait

La suppression du forfait sera effective au 1er avril prochain. Il devrait survivre :

- pour les permanents qui auraient un volume de mission supérieur à 100 jours par an
- pour les opérations supérieurs à 15 jours, celles qui sont à l'étranger, Roland Garros, les fictions, le tour de France.
- Pour les missions à l'étranger.

Pour les salariés qui choisissent le forfait, les notes seront gérées manuellement et hors Concur (sauf pour les missions à l'étranger).

En choisissant de supprimer le forfait pour certains salariés et l'exclure pour les salariés qui n'entreraient pas dans les critères, la direction semble ignorer les problématiques du terrain. Pour ne citer qu'un problème, faudra-t-il doubler les

SUIVEZ-NOUS SUR



CFDT-FTV.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

véhicules d'accompagnement pour permettre aux uns et aux autres de se rendre dans leur hôtel ?

Sur les évolutions de Concur

L'application devrait évoluer avec une simplification du système.

L'application devrait pouvoir :

- certifier la saisie photo des factures. Il ne sera donc plus nécessaire de les envoyer en version papier
- reconnaître les caractères de la facture et de remplir Concur automatiquement
- enfin la direction nous parle de la mise en place d'une plateforme avec des offres hôtels négociée. Un appel d'offre va être passé. Par cette plateforme, le salarié pourrait à terme ne plus avoir à effectuer l'avance des frais (comme pour les billets SNCF). En revanche, fini la liberté de choix de sa plateforme préférée. Il faudra passer par la plateforme « maison » avant de pouvoir aller ailleurs.

Les salariés en charge de la gestion des frais de mission verront leur outil évoluer avec une ergonomie proche de celle du portable. Ces salariés devraient donc être accompagnés par la formation.

Simplification de la gestion des congés dans mon Kiosque : pas pour tout le monde.

Certains ajustements relatifs à la pose des jours de congés ont été mis en place depuis le 1^{er} janvier.

Un problème se pose. Les journalistes au forfait jours se trouvent dépossédés de la maîtrise de la prise des jours aux titres des jours fériés.

La direction ne comprend pas notre lecture des conventions et habitudes dans l'entreprise.

Pour autant, elle va réfléchir à la question. Nous aurons l'occasion de revenir sur la question.

Mon Kiosque sera bientôt utilisable en extranet.

Projet de nouvelle charte des antennes. Copie à revoir.

La direction s'attendait à un recueil de l'avis des élus. Toutefois, entre le projet initial et la tenue du CSE central, la direction a opéré quelques modifications qui ont fait l'objet d'une simple lecture en séance. Dans ces conditions, il nous était impossible de nous prononcer sur ce texte.

Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la charte n'aura pas le caractère d'opposabilité du Règlement intérieur car il n'y sera pas annexé. Pour autant, certains articles relevant du légal, les élus ont demandé une clarification sur les articles

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR



opposables, car de l'ordre de la loi, de ce qui ne le sont pas et qui relèvent donc de l'incitation.

Présence d'amiante de l'ex-site de Martinique : une découverte trop tardive !

Les élus du CSE central ont découvert, par la voix d'un représentant de « Martinique La 1ère », la présence d'amiante sur l'ancien site.

Sur ce site, et depuis sa création, de nombreux travaux ont été effectués. Or, 3 diagnostics ont été réalisés en 2004, 2015 et 2018.

Selon la direction, le diagnostic de 2015 est le plus révélateur de la présence d'amiante dans les dalles des sols. A partir de cette date, des travaux auraient permis d'encapsuler l'amiante afin de protéger les salariés.

Toutefois, jusqu'à cette date, les obligations relatives aux travaux ont-elles été respectées ?

Nous savons tous que dans une chaîne de télévisions, les occasions de percer murs et planchés sont multiples. Depuis la construction, combien de réfections de bureaux ? combien de changements de décors et de régies ? combien de dalles percées ?

Il n'est pas normal que la prise en compte de la présence d'amiante n'ait eu lieu qu'en 2015. L'affaire serait prise au sérieux par la direction qui aurait demandé un suivi post exposition et, post professionnels, par les services de santé au travail.

Les salariés ont de fait subi un préjudice. Pour le moins, il s'agit d'un préjudice d'anxiété résultant du risque élevé de développer une pathologie grave.

Les élus CFDT seront vigilants sur le sujet. Ils soutiendront les salariés et ex-salariés dans leurs démarches, que ce soit devant le Fiva ou d'autres instances.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt_ftv

 /cfdt.ftv

CFDT-FTV.FR

Nos Délégués syndicaux centraux

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21